



Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	
Département d'établissement de l'entreprise	

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

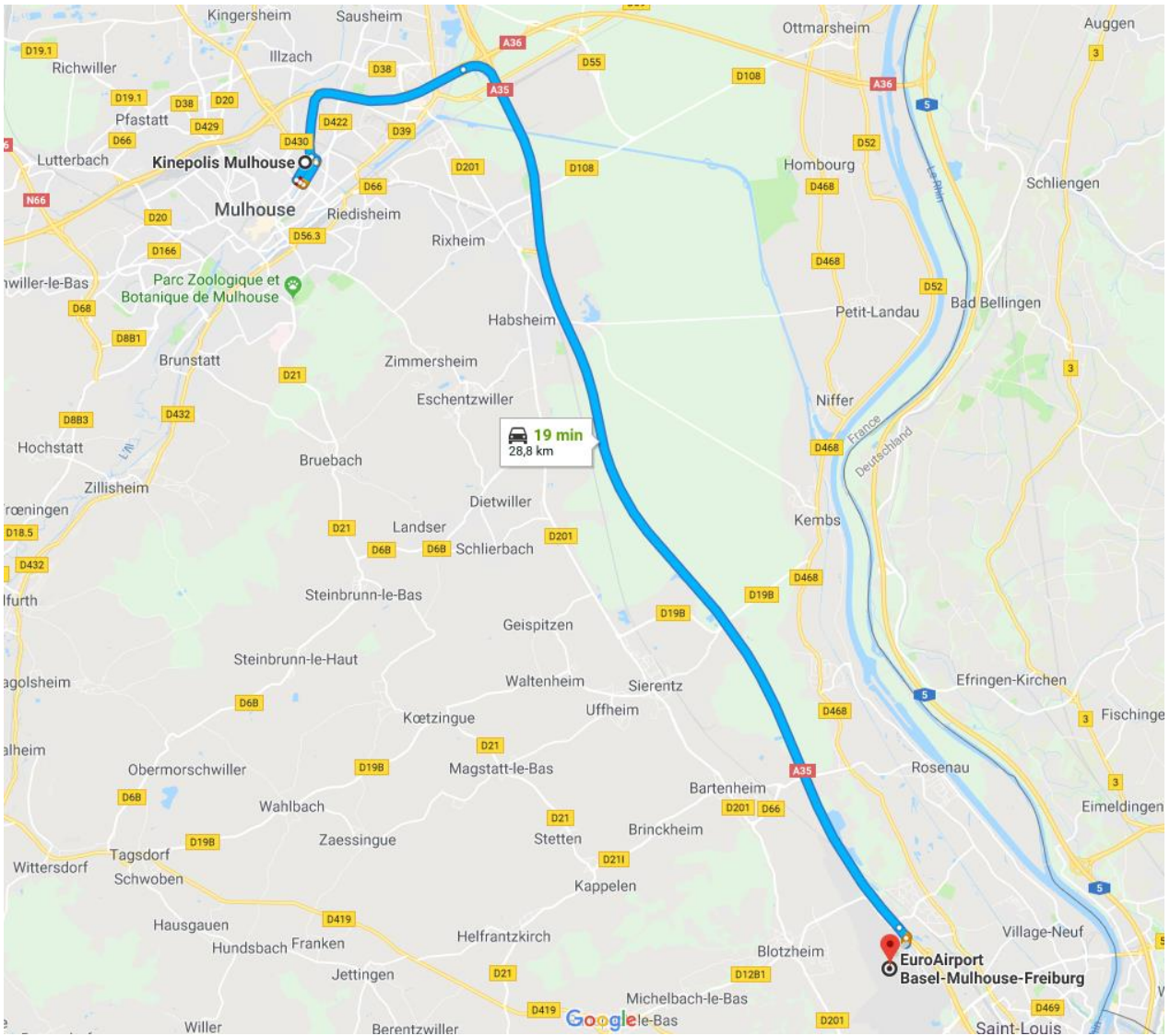
2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	

Annexe n°1

Itinéraire liaison : Mulhouse Kinépolis – Aéroport Bâle-Mulhouse



Annexe n°2

Fréquence et volume de la liaison : Mulhouse Kinépolis – Aéroport Bâle-Mulhouse

Nombre de rotations par jour	16
Nombre de jours par semaine	6
Nombre de place véhicule	20
Nombre de semaine	52
Volume maximum de places par an	99840

Projet de fiches horaires MULHOUSE vers L'EAP
 du lundi au samedi
 véhicule de 20 places
 paiement par carte bancaire
 prix d'un billet 11 euros

Ville	arrêt	horaire						
MULHOUSE	Trident	4h30	5h00	5h30	6h00	18h30	19h00	19h30
MULHOUSE	kinépolis	4h40	5h10	5h40	6h10	18h40	19h10	19h40
SAUSHEIM	autoport	4h50	5h20	5h50	6h20	18h50	19h20	19h50
BLOTZHEIM	eap	5h10	5h40	6h10	6h40	19h10	19h40	20h10

Ville	arrêt	horaire								
BLOTZHEIM	eap	5h15	5h45	6h15	18h30	19h15	19h45	20h15	20h45	21h15
SAUSHEIM	autoport	nd	nd	nd	18h50	19h35	20h05	20h35	21h05	21h35
MULHOUSE	kinépolis	nd	nd	nd	19h00	19h45	20h15	20h45	21h15	21h45
MULHOUSE	Trident	5h50	6h20	6h50	19h15	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00